



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
29/03/2024

Date d'affichage :
15/04/2024

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 12
Excusés-représentés : 2
Votants : 14
Excusés : 3
Absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle Tiphaine Boulet, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 Mars 2024.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17

Présents : Mme Dominique GANTIEZ, Mme Anne MASUREL, M. Laurent DEBLOOS, M. Claude DELVAL, M. Bruno FOUCART, M. Francis LEFEBVRE, Mme Gisèle POTTEAU, Mme Francine HUREZ, Mme Francine LIMOSIN, Mme Maryse THAON, Mme Christine VANDENBULCKE, Mme Nicole VERGOTEN

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés : M. Olivier FRERE représenté par Mme Gisèle POTTEAU, M. Gérard LOYER représenté par Mme Anne MASUREL

Etaient excusés : Mme Claire DELORY, M. Patrick VANDRIESSCHE, M. Ivan GARBER

N° du registre des délibérations : 05/2024

Objet : Budget primitif 2024

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide de mettre au vote le budget primitif 2024.

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : 31 329.99€
- Dépenses : 31 329.99€

Section d'investissement

- Recettes : 5 199.32€

- Dépenses : 5 199.32€

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 13 voix pour 1 contre (M. FOUCART)

Le Conseil d'Administration,

DECIDE d'approuver le budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

LA SECRETAIRE,



N. VERGOTEN

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA PRESIDENTE DU CCAS,



D. GANTIEZ